

# EMPIRE

COMPANY LIMITED

## RAPPORT DE GESTION DE LA PÉRIODE DE 13 SEMAINES CLOSÉS LE 3 AOÛT 2019

<b>Renseignements prospectifs</b> .....	<b>1</b>
<b>Survol de la Société</b> .....	<b>3</b>
Orientation stratégique .....	3
Autres éléments importants.....	5
<b>Sommaire des résultats du premier trimestre</b> .....	<b>6</b>
Ventes.....	7
Profit brut .....	7
Bénéfice d'exploitation.....	8
BAIIA.....	8
Charges financières.....	8
Impôt sur le résultat .....	8
Bénéfice net.....	9
Placements et autres activités.....	9
<b>Résultats d'exploitation trimestriels</b> .....	<b>10</b>
<b>Situation de trésorerie et sources de financement</b> .....	<b>11</b>
Activités d'exploitation .....	11
Activités d'investissement.....	11
Activités de financement.....	12
Flux de trésorerie disponibles .....	13
Obligations au titre des avantages sociaux futurs.....	13
<b>Situation financière consolidée</b> .....	<b>13</b>
Principales mesures de la situation financière .....	13
Capitaux propres .....	14
<b>Normes et méthodes comptables</b> .....	<b>16</b>
Modifications de normes comptables adoptées au cours de l'exercice 2020 .....	16
Estimations comptables critiques .....	19
Contrôle interne à l'égard de l'information financière.....	19
<b>Transactions entre parties liées</b> .....	<b>19</b>
<b>Éventualités</b> .....	<b>19</b>
<b>Gestion du risque</b> .....	<b>19</b>
<b>Désignation des dividendes déterminés</b> .....	<b>20</b>
<b>Mesures et données financières non conformes aux PCGR</b> .....	<b>20</b>
Mesures financières .....	20
Rapprochements liés au secteur des produits alimentaires.....	22
Données financières.....	23

# RAPPORT DE GESTION

Le présent rapport de gestion présente l'analyse des résultats financiers consolidés d'Empire Company Limited (« Empire » ou la « Société ») (TSX : EMP.A) et de ses filiales, y compris ceux de la filiale entièrement détenue Sobeys Inc. (« Sobeys »), pour la période de 13 semaines close le 3 août 2019 et pour la période de 13 semaines close le 4 août 2018. Il doit être lu en parallèle avec les états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités de la Société et les notes annexes pour la période de 13 semaines close le 3 août 2019, ainsi qu'avec les états financiers consolidés annuels audités et le rapport de gestion de l'exercice de 52 semaines clos le 4 mai 2019. Pour obtenir des renseignements supplémentaires sur la Société, veuillez consulter le site Web de SEDAR à l'adresse [www.sedar.com](http://www.sedar.com) ou le site Web de la Société à l'adresse [www.empireco.ca](http://www.empireco.ca).

Les états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités ont été préparés conformément à la Norme comptable internationale (« IAS ») 34 *Information financière intermédiaire*, publiée par l'International Accounting Standards Board (« IASB ») et sont présentés en dollars canadiens. Les états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités doivent être lus en parallèle avec les états financiers consolidés annuels de la Société pour l'exercice clos le 4 mai 2019, lesquels ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par l'IASB. Les états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités comprennent les comptes d'Empire et de ses filiales ainsi que ceux des entités structurées que la Société est tenue de consolider.

L'information qui figure dans le présent rapport de gestion est établie au 11 septembre 2019, à moins d'indication contraire. Aucune modification importante, sauf ce qui est mentionné dans le présent rapport de gestion, n'a été apportée aux informations présentées dans les rubriques « Estimations comptables critiques », « Éventualités » ou « Gestion du risque » du rapport de gestion de la Société pour l'exercice de 52 semaines clos le 4 mai 2019.

## RENSEIGNEMENTS PROSPECTIFS

Le présent document renferme des énoncés prospectifs qui sont présentés dans le but d'aider le lecteur à connaître le contexte dans lequel s'inscrit la situation financière de la Société et à comprendre les attentes de la direction concernant les priorités, les objectifs et les plans stratégiques de la Société. Ces énoncés prospectifs peuvent ne pas être appropriés à d'autres fins. Les énoncés prospectifs se reconnaissent à l'utilisation de mots ou d'expressions tels que « prévoir », « s'attendre à », « croire », « estimer », « avoir l'intention de », « pouvoir », « planifier », « projeter » et d'autres expressions semblables, ainsi que par l'emploi de ces verbes au futur ou au conditionnel ou à la forme négative.

Ces énoncés prospectifs comprennent notamment ce qui suit :

- Les attentes de la Société concernant l'incidence du projet Sunrise, y compris les économies de coûts prévues et les efficacies, le moment prévu de réalisation des avantages supplémentaires pour l'exercice 2020 et pour l'ensemble de la période, ainsi que les avantages supplémentaires prévus de 50 M\$ comparativement à la cible initiale de 500 M\$, sur lesquels plusieurs facteurs pourraient avoir des répercussions, notamment l'exécution et l'achèvement de la restructuration des catégories de produits, le temps dont aura besoin la Société pour mener à bien le projet, ainsi que les facteurs mentionnés à la rubrique « Gestion du risque » du rapport de gestion annuel de l'exercice 2019;
- L'expansion de FreshCo dans l'Ouest canadien et l'expansion de Farm Boy en Ontario, y compris les attentes de la Société en matière de rentabilité et de résultats d'exploitation futurs, le montant et le moment des dépenses, ainsi que le nombre, le lieu, la faisabilité et le moment de la construction et des conversions, sur lesquels les calendriers de construction et les permis, la conjoncture économique et les relations avec la main-d'œuvre pourraient avoir des répercussions;
- Les attentes de la Société concernant la mise en place de son service d'achat en ligne de produits d'épicerie pouvant être livrés à domicile, sur laquelle le lancement des services, l'intérêt des clients pour les services et la performance de son partenaire commercial, Ocado Group plc (« Ocado »), pourraient avoir des répercussions;

- L'intention de la Société de racheter aux fins d'annulation des actions de catégorie A sans droit de vote aux termes de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités qui pourrait être touchée par les conditions de marché et la conjoncture économique et les résultats d'exploitation;
- Les estimations de la Société à l'égard de ses dépenses d'investissement futures qui pourraient subir l'incidence des résultats d'exploitation et de la conjoncture économique;
- Les prévisions de la Société selon lesquelles ses fonds en caisse et ses équivalents de trésorerie, ses facilités de crédit disponibles et ses flux de trésorerie liés à l'exploitation lui permettront de financer les dépenses d'investissement futures, les cotisations au régime de retraite, le fonds de roulement, les obligations courantes découlant de sa dette consolidée et les besoins courants de l'entreprise, ainsi que l'opinion selon laquelle la Société dispose de fonds suffisants pour faire face à ces exigences et pour satisfaire à d'autres obligations à court et à long terme, lesquelles pourraient être touchées par des changements de la conjoncture économique.

De par leur nature, les énoncés prospectifs exigent que la Société pose des hypothèses et ils sont assujettis à des incertitudes et à des risques intrinsèques, ainsi qu'à d'autres facteurs qui pourraient causer un écart significatif entre les résultats réels et ces énoncés prospectifs. Pour un supplément d'information sur les risques, les incertitudes et les hypothèses pouvant avoir une incidence sur les énoncés prospectifs de la Société, voir les documents déposés par la Société auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières, et notamment la rubrique « Gestion du risque » du rapport de gestion annuel pour l'exercice 2019.

Bien que la Société soit d'avis que les prédictions, les prévisions, les attentes ou les conclusions présentées dans les énoncés prospectifs sont raisonnables, elle ne peut donner aucune assurance quant à leur exactitude. Les lecteurs sont priés de bien examiner les risques, les incertitudes et les hypothèses lorsqu'ils évaluent les énoncés prospectifs et de ne pas se fier outre mesure à ces énoncés. Les énoncés prospectifs figurant dans le présent document traduisent les prévisions actuelles de la Société et pourraient changer. À moins que les lois sur les valeurs mobilières en vigueur ne l'exigent, la Société ne s'engage pas à mettre à jour les énoncés prospectifs formulés par elle ou en son nom.

## SURVOL DE LA SOCIÉTÉ

Les principaux secteurs d'activité et les résultats financiers d'Empire ont été divisés en deux secteurs à présenter : i) la vente au détail de produits alimentaires; et ii) les placements et autres activités. Empire et ses filiales, marchands affiliés et franchisés, dont les ventes annuelles s'établissent à environ 25,4 G\$ et qui comptent pour 14,0 G\$ d'actifs, emploient environ 123 000 personnes.

Le secteur de la vente au détail de produits alimentaires d'Empire est représenté par Sobeys, filiale entièrement détenue. Fière entreprise canadienne ayant son siège social à Stellarton, en Nouvelle-Écosse, Sobeys répond aux besoins en épicerie de la population canadienne depuis 1907. Sobeys exploite un réseau de plus de 1 500 magasins qu'elle détient elle-même, qui sont affiliés ou encore qui sont franchisés dans les 10 provinces canadiennes sous diverses bannières de détail, notamment Sobeys, Safeway, IGA, Foodland, FreshCo, Thrifty Foods, Farm Boy ainsi que Lawtons Drugs, et plus de 350 postes d'essence.

### **Orientation stratégique<sup>1)</sup>**

La Société s'appuie sur une stratégie claire qui assurera sa réussite à moyen et à long terme. Cette stratégie se développera au fil de l'évolution du secteur du commerce de détail et de la poursuite de la transformation de la Société.

#### *i) Jeter de nouvelles bases*

Au quatrième trimestre de l'exercice 2017, la Société a lancé le projet Sunrise, un plan triennal de transformation visant à simplifier les structures organisationnelles et à réduire les coûts. La transformation suit son cours et génère des avantages qui devraient dépasser les attentes initiales de la direction, laquelle prévoyait des avantages annualisés de 500 M\$ d'ici la clôture de l'exercice 2020. La Société a réalisé environ 100 M\$ de ces avantages au cours de l'exercice 2018 grâce aux réductions de coûts en matière de conception organisationnelle et d'approvisionnement stratégique ainsi que grâce aux améliorations au chapitre de l'exploitation dans les magasins. Au cours de l'exercice 2019, la Société a réalisé des avantages supplémentaires d'environ 200 M\$, en raison de la restructuration initiale des catégories de produits et des réductions de coûts dans d'autres domaines.

Pour l'exercice 2020, dernière année de la transformation, la direction s'attend à réaliser des avantages d'au moins 250 M\$, pour un total d'au moins 550 M\$, en hausse par rapport aux projections initiales pour le programme de trois ans. Ces avantages dégagés au cours de l'exercice 2020 devraient découler de la fin du déploiement du programme de restructuration des catégories de produits et de la poursuite des réductions de coûts et des améliorations au chapitre de l'exploitation.

#### *ii) Renforcer la marque*

La Société met l'accent sur l'amélioration de la relation des clients avec les marques de ses bannières et sur la différenciation de ces marques dans un marché fortement concurrentiel. Le renouvellement de l'image de marque, des emballages et des slogans s'est achevé pour la bannière Sobeys; les modifications de l'approche en matière de marketing et d'image de marque des magasins Safeway seront apportées en 2020.

#### *iii) Réaliser des gains dans nos magasins*

Les épiceries à gamme complète de services de la Société sont un secteur privilégié. Dans le cadre de la restructuration des catégories de produits, élément clé du projet Sunrise, la Société a procédé à l'évaluation de toutes les catégories de produits à l'échelle nationale afin d'offrir les articles les plus recherchés par les clients. La restructuration des catégories de produits va bon train dans les magasins et devrait se terminer d'ici l'automne 2019. La direction a procédé à de nombreuses améliorations au chapitre de l'exploitation dans les magasins et la chaîne d'approvisionnement connexe. Elle prévoit continuer sur cette lancée tout au long de l'exercice 2020 afin d'améliorer encore davantage l'expérience client, notamment sur le plan de l'exécution et de l'offre de produits, des taux de freinte de stock, du marchandisage et du marketing.

1) Les paragraphes suivants renferment des renseignements prospectifs, lesquels sont expliqués sous la rubrique « Renseignements prospectifs » du présent rapport de gestion.

*iv) Accroître le nombre de magasins à bas prix*

En décembre 2017, Sobeys a annoncé des plans visant à étendre son réseau de magasins à bas prix dans l'Ouest canadien et prévoit convertir jusqu'à 25 % de ses 255 épicerie à gamme complète de services Safeway et Sobeys dans l'Ouest canadien en magasins à bas prix FreshCo. Près de deux ans après le début de la mise en œuvre du plan, la Société est sur la bonne voie pour être en mesure d'ouvrir 65 magasins sur l'horizon initial de cinq ans.

L'ouverture de 22 magasins FreshCo a été confirmée :

- 7 magasins ont été ouverts et sont en exploitation :
  - 5 magasins en Colombie-Britannique;
  - 2 magasins au Manitoba;
- 11 magasins doivent ouvrir leurs portes au cours de l'exercice 2020 en Colombie-Britannique;
- 4 magasins doivent ouvrir leurs portes au cours de l'exercice 2021 en Saskatchewan.

Dans l'Ouest canadien, les magasins FreshCo arborent la nouvelle marque FreshCo 2.0 qui propose des prix très bas, ainsi qu'une expérience axée sur la valeur. La nouvelle marque continue d'être déployée dans tous les magasins FreshCo de l'Ontario.

*v) Répondre aux besoins en milieu urbain*

La Société est déterminée à accroître sa part de marché en milieu urbain grâce à une approche à deux volets, soit le lancement de la meilleure plateforme de commerce électronique du secteur de l'alimentation au Canada et l'accroissement rapide du nombre de magasins Farm Boy en Ontario.

Le 9 mai 2019, la Société a lancé *Voilà by Sobeys* et *Voilà par IGA*, l'appellation et la marque de son service de livraison d'épicerie en ligne dans la région du Grand Toronto, à Ottawa et dans les grandes villes de la province de Québec, respectivement. Sobeys, en partenariat avec Ocado, un leader de l'industrie de l'épicerie en ligne, met actuellement sur pied son premier centre de traitement des commandes clients dans la région du Grand Toronto, dont la livraison aux clients devrait être mise à l'essai et lancée préalablement au printemps 2020.

Empire a également dévoilé son intention de lancer *Voilà par IGA*, ainsi que son deuxième centre de traitement des commandes clients à Montréal en 2021. La Société louera les installations nécessaires du Fonds de placement immobilier Crombie (le « FPI Crombie ») et le centre sera aménagé selon les indications d'Empire.

L'acquisition de Farm Boy le 10 décembre 2018 a permis d'ajouter 26 magasins au réseau en Ontario et la Société a l'intention de doubler le nombre de magasins Farm Boy en cinq ans, et ce, principalement dans la région du Grand Toronto. De plus, la marque maison de Farm Boy fera partie de l'offre de produits de *Voilà*, ce qui permettra de la faire connaître à encore plus de Canadiens.

*vi) Investir dans l'innovation*

La Société investit dans l'innovation, met en place les équipes, fournit les outils et instaure la culture d'entreprise qui sont nécessaires au renouveau de l'entreprise. Pour respecter son engagement en matière d'innovation, la Société tirera parti du numérique et des données pour accélérer sa croissance et poursuivra des initiatives ciblées dans les domaines de l'analyse de données et de l'intelligence artificielle. Elle entend ainsi prendre des décisions plus judicieuses en matière de marchandisage, en plus d'améliorer l'efficacité des magasins et la pertinence de ses communications avec les clients.

## **Autres éléments importants**

### *Acquisition d'une entreprise*

Le 24 septembre 2018, la Société a conclu, par l'intermédiaire d'une filiale, une convention visant l'acquisition des activités de Farm Boy, un détaillant en alimentation constitué d'un réseau de 26 magasins situés en Ontario, pour un prix d'achat total de 800 M\$. Les exigences d'ordre réglementaire ayant été remplies, la clôture de la transaction a eu lieu le 10 décembre 2018.

Farm Boy est gérée comme une entreprise distincte faisant partie d'Empire, et les co-chefs de la direction de Farm Boy, conjointement avec des membres de la haute direction de Farm Boy, ont réinvesti dans les activités poursuivies de l'entreprise un montant leur conférant une participation de 12 %. Parallèlement au réinvestissement, les parties impliquées ont conclu des options d'achat et de vente, dont des options permettant à Sobeys la possibilité d'acquérir, à tout moment cinq ans après la date d'acquisition, la participation résiduelle de 12 %. Par conséquent, une participation ne donnant pas le contrôle a été comptabilisée à la date d'acquisition, ainsi qu'un passif financier de 70 M\$, fondé sur la valeur actualisée du montant à payer à l'exercice du passif au titre de l'option de vente de la participation ne donnant pas le contrôle selon IFRS 9 *Instruments financiers* (« IFRS 9 »). Le passif au titre de l'option de vente de la participation ne donnant pas le contrôle est calculé en fonction du montant qui sera à payer à l'exercice de l'option, selon la meilleure estimation de la direction quant au bénéfice futur de Farm Boy à une date préétablie. L'évaluation de la juste valeur initiale et subséquente du passif au titre de l'option de vente est classée dans le niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs prescrite par IFRS 13 *Évaluation de la juste valeur*. Toute réévaluation ultérieure sera comptabilisée dans les résultats non distribués.

La Société a financé la transaction au moyen de fonds en caisse et d'une nouvelle facilité de crédit de premier rang non renouvelable et non garantie de 400 M\$.

### *Coûts liés à la fermeture et à la conversion de magasins*

Au premier trimestre de l'exercice 2020, la Société a comptabilisé des coûts de fermeture et de conversion de 21 M\$ (néant en 2019). Ces coûts sont liés à la conversion annoncée de dix magasins Safeway en magasins FreshCo et à la conversion de deux magasins de la Société en magasins Farm Boy qui ont été annoncées au premier trimestre. Les coûts de conversion de douze autres magasins FreshCo ont été passés en charges au moment de l'annonce de la conversion, soit lors de trimestres passés.

## SOMMAIRE DES RÉSULTATS DU PREMIER TRIMESTRE

(en millions de dollars, sauf les montants par action)	Périodes de 13 semaines closes les		Variation en \$	Variation en %
	3 août 2019	4 août 2018		
Ventes	6 744,1 \$	6 460,3 \$	283,8 \$	4,4 %
Profit brut <sup>1)</sup>	1 660,4	1 512,3	148,1	9,8 %
Bénéfice d'exploitation	266,1	174,7	91,4	52,3 %
Bénéfice d'exploitation ajusté <sup>1)</sup>	270,6	181,0	89,6	49,5 %
BAIIA <sup>1)</sup>	460,0	278,7	181,3	65,1 %
BAIIA ajusté <sup>1)</sup>	460,0	278,7	181,3	65,1 %
Charges financières, montant net	71,7	23,1	48,6	210,4 %
Charge d'impôt sur le résultat	51,6	41,5	10,1	24,3 %
Participations ne donnant pas le contrôle	12,2	14,5	(2,3)	(15,9) %
Bénéfice net <sup>2)</sup>	130,6	95,6	35,0	36,6 %
Bénéfice net ajusté <sup>1)2)</sup>	133,9	100,2	33,7	33,6 %

### Résultat par action, de base

Bénéfice net <sup>2)</sup>	0,48 \$	0,35 \$
Bénéfice net ajusté <sup>2)</sup>	0,49 \$	0,37 \$
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation, de base (en millions)	271,8	271,8

### Résultat par action, après dilution

Bénéfice net <sup>2)</sup>	0,48 \$	0,35 \$
Bénéfice net ajusté <sup>2)</sup>	0,49 \$	0,37 \$
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation, après dilution (en millions)	272,9	272,3
Dividende par action	0,12 \$	0,11 \$

Résultats d'exploitation consolidés en pourcentage des ventes	Périodes de 13 semaines closes les	
	3 août 2019	4 août 2018
Marge brute <sup>1)</sup>	24,6 %	23,4 %
Bénéfice d'exploitation ajusté	4,0 %	2,8 %
BAIIA	6,8 %	4,3 %
BAIIA ajusté	6,8 %	4,3 %
Bénéfice net ajusté <sup>2)</sup>	2,0 %	1,6 %

	Périodes de 13 semaines closes les	
	3 août 2019 <sup>3)</sup>	4 août 2018
Croissance des ventes des magasins comparables <sup>1)</sup>	1,7 %	2,3 %
Croissance des ventes des magasins comparables, compte non tenu des ventes de carburant	2,4 %	1,3 %
Taux d'impôt effectif	26,5 %	27,4 %

### Vente au détail de produits alimentaires

L'analyse qui suit traite de la performance financière du secteur de la vente au détail de produits alimentaires d'Empire, qui comprend les résultats consolidés de Sobeys pour le premier trimestre clos le 3 août 2019, comparativement au premier trimestre clos le 4 août 2018.

(en millions de dollars)	Périodes de 13 semaines closes les		Variation en \$	Variation en %
	3 août 2019	4 août 2018		
Ventes	6 744,1 \$	6 460,3 \$	283,8 \$	4,4 %
Profit brut	1 660,4	1 512,3	148,1	9,8 %
Bénéfice d'exploitation	254,4	152,4	102,0	66,9 %
Bénéfice d'exploitation ajusté	258,9	158,7	100,2	63,1 %
BAIIA	448,1	256,4	191,7	74,8 %
BAIIA ajusté	448,1	256,4	191,7	74,8 %
Bénéfice net <sup>2)</sup>	122,2	80,7	41,5	51,4 %
Bénéfice net ajusté <sup>2)</sup>	125,5	85,3	40,2	47,1 %

1) Voir la rubrique « Mesures et données financières non conformes aux PCGR » du présent rapport de gestion.

2) Déduction faite des participations ne donnant pas le contrôle.

3) Pour l'exercice considéré, la croissance des ventes des magasins comparables tient compte de l'acquisition de Farm Boy.

## Incidence d'IFRS 16

Le tableau ci-dessous présente l'incidence de l'adoption d'IFRS 16 *Contrats de location* (« IFRS 16 ») sur certaines données financières pour le trimestre clos le 3 août 2019 :

(en millions de dollars, sauf les montants par action)	Périodes de 13 semaines closes les			Incidence d'IFRS 16 <sup>1)</sup>	Variation (compte non tenu d'IFRS 16)
	3 août 2019	4 août 2018	Variation		
BAIIA	460,0 \$	278,7 \$	181,3 \$	129,0 \$	52,3 \$
BAIIA ajusté	460,0	278,7	181,3	129,0	52,3
Marge du BAIIA	6,8 %	4,3 %	2,5 %	1,9 %	0,6 %
Charges financières, montant net	71,7	23,1	48,6	46,3	2,3
Bénéfice net <sup>2)</sup>	130,6	95,6	35,0	(0,9)	35,9
Bénéfice net ajusté <sup>2)</sup>	133,9	100,2	33,7	(2,0)	35,7
RPA ajusté <sup>3)4)</sup> (après dilution)	0,49	0,37	0,12	(0,01)	0,13

1) Rend compte de l'incidence du changement de normes comptables, soit la transition d'IAS 17, Contrats de location (« IAS 17 »), à IFRS 16, au premier trimestre de l'exercice 2020, y compris de l'ajout de charges de 3,5 M\$ (2,5 M\$ après impôt) précédemment comptabilisées selon le mode linéaire aux termes d'IAS 17.

2) Déduction faite des participations ne donnant pas le contrôle.

3) Résultat par action (« RPA »).

4) Voir la rubrique « Mesures et données financières non conformes aux PCGR » du présent rapport de gestion.

## Résultats d'exploitation consolidés d'Empire Company Limited

Les résultats d'Empire pour le premier trimestre clos le 3 août 2019 comprennent les activités de Farm Boy. Toutes les mesures, y compris les ventes des magasins comparables, reflètent la consolidation des activités de Farm Boy.

### **Ventes**

Pour le trimestre, les ventes ont augmenté de 4,4 %, grâce aux solides résultats obtenus à l'échelle de l'entreprise, à la consolidation des résultats de Farm Boy et à l'inflation interne des prix des produits alimentaires positive. Ces facteurs ont été en partie contrebalancés par la baisse des prix du carburant.

### **Profit brut**

Le profit brut du trimestre a augmenté de 9,8 % en raison principalement de la hausse des ventes, de l'inclusion des résultats de Farm Boy et des avantages liés à la restructuration des catégories de produits. Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par la fermeture de magasins dans l'Ouest canadien.

La marge brute a augmenté pour passer à 24,6 % pour le trimestre, alors qu'elle était de 23,4 % pour la période correspondante de l'exercice précédent, grâce principalement aux avantages liés à la restructuration des catégories de produits et à l'incidence positive qu'a eue l'inclusion des résultats de Farm Boy sur le taux de marge. Ces facteurs ont été légèrement contrebalancés par l'effet de la composition du chiffre d'affaires provenant des différentes bannières.



## Bénéfice d'exploitation

(en millions de dollars)	Périodes de 13 semaines closes les		Variation en \$
	3 août 2019	4 août 2018	
Bénéfice d'exploitation consolidé :			
Vente au détail de produits alimentaires	254,4 \$	152,4 \$	102,0 \$
Placements et autres activités :			
FPI Crombie	13,2	20,3	(7,1)
Genstar	1,2	2,6	(1,4)
Autres activités, déduction faite des charges du siège social	(2,7)	(0,6)	(2,1)
	11,7	22,3	(10,6)
<b>Bénéfice d'exploitation</b>	<b>266,1 \$</b>	<b>174,7 \$</b>	<b>91,4 \$</b>
Ajustements :			
Amortissement des immobilisations incorporelles liées à l'acquisition de Canada Safeway	4,5 \$	6,3 \$	
	4,5	6,3	(1,8)
<b>Bénéfice d'exploitation ajusté</b>	<b>270,6 \$</b>	<b>181,0 \$</b>	<b>89,6 \$</b>

Pour le trimestre clos le 3 août 2019, le bénéfice d'exploitation a augmenté en raison principalement de l'augmentation du bénéfice tiré du secteur de la vente au détail de produits alimentaires qui a résulté de la hausse des ventes et de l'amélioration des marges, partiellement contrebalancée par l'accroissement des frais de vente et charges administratives. L'accroissement des frais de vente et charges administratives est attribuable à l'inclusion des résultats de Farm Boy, aux reprises de pertes de valeur non récurrentes de l'exercice précédent et aux coûts liés à la fermeture et à la conversion de magasins dans le cadre de l'expansion en cours des magasins à bas prix FreshCo dans l'Ouest canadien. La hausse des coûts de main-d'œuvre du secteur de la vente au détail a résulté de l'accroissement du volume des ventes. Cet accroissement des frais de vente et charges administratives a été compensé en partie par la mise en œuvre d'IFRS 16 et par les économies de coûts réalisées grâce au projet Sunrise.

Le bénéfice d'exploitation attribuable au secteur des placements et autres activités a fléchi, ce qui s'explique par une cession non récurrente d'immeubles réalisée par le FPI Crombie à l'exercice précédent.

## BAIIA

Pour le trimestre clos le 3 août 2019, le BAIIA s'est élevé à 460,0 M\$, en hausse par rapport à 278,7 M\$ un an plus tôt, en raison principalement des mêmes facteurs qui ont influé sur le bénéfice d'exploitation. Compte non tenu de l'incidence d'IFRS 16, le BAIIA se serait élevé à 331,0 M\$, en hausse de 52,3 M\$ par rapport à celui de l'exercice précédent et, en pourcentage des ventes, il se serait établi à 4,9 %, en hausse de 0,6 % par rapport à celui de l'exercice précédent.

## Charges financières

Pour le premier trimestre clos le 3 août 2019, les charges financières nettes ont augmenté en raison principalement de l'incidence des charges financières liées aux contrats de location découlant de la mise en œuvre d'IFRS 16. Compte non tenu de l'incidence d'IFRS 16, les charges financières nettes se seraient élevées à 25,4 M\$, en hausse de 2,3 M\$ par rapport à celles de l'exercice précédent. Cette augmentation est essentiellement attribuable aux intérêts sur la facilité de crédit de premier rang non renouvelable et non garantie de 400,0 M\$ engagée depuis la date de clôture de l'acquisition de Farm Boy.

## Impôt sur le résultat

Le taux d'impôt effectif s'est établi à 26,5 % pour le premier trimestre clos le 3 août 2019, contre 27,4 % pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent. Le taux d'impôt effectif pour le trimestre écoulé a été inférieur au taux prévu par la loi, en raison principalement des différences entre les taux d'impôt des diverses entités. Le taux d'impôt effectif de la période précédente concordait avec le taux prévu par la loi.

## Bénéfice net

Le tableau suivant présente un rapprochement du bénéfice net et du bénéfice net ajusté :

(en millions de dollars, sauf les montants par action)	Périodes de 13 semaines closes les		Variation en \$
	3 août 2019	4 août 2018	
Bénéfice net <sup>1)</sup>	130,6 \$	95,6 \$	35,0 \$
RPA (après dilution)	0,48 \$	0,35 \$	
Ajustements (déduction faite de l'impôt) :			
Amortissement des immobilisations incorporelles liées à l'acquisition de Canada Safeway	3,3	4,6	
	3,3	4,6	(1,3)
Bénéfice net ajusté <sup>1)</sup>	133,9 \$	100,2 \$	33,7 \$
RPA ajusté (après dilution)	0,49 \$	0,37 \$	
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation, après dilution (en millions)	272,9	272,3	

1) Déduction faite des participations ne donnant pas le contrôle.

## Placements et autres activités

(en millions de dollars)	Périodes de 13 semaines closes les		Variation en \$
	3 août 2019	4 août 2018	
FPI Crombie	13,2 \$	20,3 \$	(7,1) \$
Genstar	1,2	2,6	(1,4)
Autres activités, déduction faite des charges du siège social	(2,7)	(0,6)	(2,1)
	11,7 \$	22,3 \$	(10,6) \$

Pour le trimestre clos le 3 août 2019, le bénéfice tiré des placements et autres activités a diminué en raison principalement de la cession, un an plus tôt, d'immeubles par le FPI Crombie, ce qui a donné lieu à une quote-part du bénéfice plus élevée provenant du FPI Crombie à l'exercice précédent.

## Portefeuille de placements

Au 3 août 2019, le portefeuille de placements d'Empire, y compris les participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence dans le FPI Crombie et dans Genstar, se composait de ce qui suit :

(en millions de dollars)	3 août 2019			4 mai 2019			4 août 2018		
	Juste valeur	Valeur comptable	Profit latent	Juste valeur	Valeur comptable	Profit latent	Juste valeur	Valeur comptable	Profit latent
<b>Participation dans des entreprises associées</b>									
FPI Crombie <sup>1)</sup>	981,7 \$	467,3 \$	514,4 \$	904,7 \$	466,5 \$	438,2 \$	834,0 \$	456,0 \$	378,0 \$
Partenariats immobiliers canadiens Genstar <sup>2)</sup>	88,2	88,2	-	94,6	94,6	-	82,8	82,8	-
Partenariats immobiliers américains Genstar <sup>2)</sup>	15,8	15,8	-	20,3	20,3	-	22,5	22,5	-
<b>Participation dans des coentreprises<sup>2)</sup></b>	7,6	7,6	-	8,0	8,0	-	9,5	9,5	-
	1 093,3 \$	578,9 \$	514,4 \$	1 027,6 \$	589,4 \$	438,2 \$	948,8 \$	570,8 \$	378,0 \$

1) La juste valeur est établie en fonction du cours de clôture des parts du FPI Crombie négociées à la Bourse de Toronto le 2 août 2019.

2) Dans l'hypothèse où la juste valeur correspond à la valeur comptable.

## RÉSULTATS D'EXPLOITATION TRIMESTRIELS

(en millions de dollars, sauf les montants par action)	Exercice 2020		Exercice 2019				Exercice 2018	
	T1	T4	T3	T2	T1	T4	T3	T2
	(13 sem.) 3 août 2019	(13 sem.) 4 mai 2019	(13 sem.) 2 févr. 2019	(13 sem.) 3 nov. 2018	(13 sem.) 4 août 2018	(13 sem.) 5 mai 2018	(13 sem.) 3 févr. 2018	(13 sem.) 4 nov. 2017
Ventes	6 744,1 \$	6 220,4 \$	6 247,3 \$	6 214,0 \$	6 460,3 \$	5 886,1 \$	6 029,2 \$	6 026,1 \$
Bénéfice d'exploitation	266,1	194,2	110,0	173,4	174,7	110,6	108,1	2,6
BAIIA <sup>1)</sup>	460,0	300,1	214,6	276,1	278,7	217,8	216,1	113,0
Bénéfice net (perte nette) <sup>2)</sup>	130,6	122,1	65,8	103,8	95,6	71,0	58,1	(23,6)
Bénéfice net ajusté <sup>2)</sup>	133,9	126,5	72,9	110,4	100,2	93,0	89,9	73,9
<b>Résultat par action, de base</b>								
Bénéfice net (perte nette) <sup>2)3)</sup>	0,48 \$	0,45 \$	0,24 \$	0,38 \$	0,35 \$	0,26 \$	0,21 \$	(0,09) \$
Bénéfice net ajusté <sup>2)</sup>	0,49 \$	0,47 \$	0,27 \$	0,40 \$	0,37 \$	0,35 \$	0,33 \$	0,27 \$
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation, de base (en millions)	271,8	271,9	271,9	271,8	271,8	271,8	271,7	271,8
<b>Résultat par action, après dilution</b>								
Bénéfice net (perte nette) <sup>2)3)</sup>	0,48 \$	0,45 \$	0,24 \$	0,38 \$	0,35 \$	0,26 \$	0,21 \$	(0,09) \$
Bénéfice net ajusté <sup>2)</sup>	0,49 \$	0,46 \$	0,27 \$	0,40 \$	0,37 \$	0,35 \$	0,33 \$	0,27 \$
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation, après dilution (en millions)	272,9	272,8	272,5	272,2	272,3	272,2	272,2	271,8

- 1) Le BAIIA est rapproché du bénéfice net (de la perte nette) de la période écoulée et de la période comparative à la rubrique « Mesures et données financières non conformes aux PCGR » du présent rapport de gestion.
- 2) Déduction faite des participations ne donnant pas le contrôle.
- 3) Pour la période de 13 semaines close le 4 novembre 2017, le nombre moyen pondéré d'actions aux fins du calcul de la perte par action de base et après dilution est le même, puisque l'effet de toutes les actions ordinaires potentielles serait antidilutif.

Au cours des huit derniers trimestres, les résultats ont affiché une progression constante pour chaque trimestre de l'exercice écoulé par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent, sauf en ce qui concerne le troisième trimestre de l'exercice 2019 en raison des charges comptabilisées à l'égard du programme de départs volontaires des employés de Safeway en Colombie-Britannique. Les résultats de la Société comprennent les résultats de Farm Boy depuis le 10 décembre 2018.

Les ventes comprennent les fluctuations de l'inflation interne des prix des produits alimentaires. La Société enregistre des fluctuations saisonnières, comme en témoignent les résultats présentés dans le tableau précédent, en particulier au cours de la période estivale et de la période des fêtes, au cours desquelles les ventes au détail ont tendance à augmenter et peuvent générer de meilleurs résultats d'exploitation. Les ventes, le bénéfice d'exploitation, le BAIIA, le bénéfice net (la perte nette) et le bénéfice net ajusté ont subi l'incidence des ajustements inhabituels, des autres activités d'investissement, de la concurrence dans le secteur, des mesures de gestion des coûts, du prix des aliments et des tendances du secteur d'activité en général ainsi que d'autres facteurs de risque, qui sont indiqués à la rubrique « Gestion du risque » du rapport de gestion annuel de l'exercice 2019.

## SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT

Le tableau qui suit souligne les composantes importantes des flux de trésorerie de la Société pour les périodes considérées. Pour de plus amples renseignements, voir le tableau consolidé résumé intermédiaire non audité des flux de trésorerie de la Société pour le trimestre clos le 3 août 2019.

(en millions de dollars)	Périodes de 13 semaines closes les		Variation en \$
	3 août 2019	4 août 2018	
Entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation	405,3 \$	156,7 \$	248,6 \$
Sorties de trésorerie liées aux activités d'investissement	(24,8)	(43,4)	18,6
Sorties de trésorerie liées aux activités de financement	(239,1)	(62,8)	(176,3)
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	141,4 \$	50,5 \$	90,9 \$

En raison de l'adoption d'IFRS 16 au premier trimestre de l'exercice 2020, les paiements de loyer de 148,5 M\$ et les paiements de loyer reçus au titre de contrats de sous-location qui sont des contrats de location-financement de 18,6 M\$, qui étaient auparavant classés comme des entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation, ont été classés respectivement comme des sorties de trésorerie liées aux activités de financement et d'investissement. Les chiffres des périodes comparatives n'ont pas été retraités.

### Activités d'exploitation

Les entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation pour le premier trimestre ont augmenté en raison de l'incidence d'IFRS 16 décrite précédemment. Normalisées pour tenir compte de l'incidence d'IFRS 16, les entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation ont augmenté du fait de la hausse des flux de trésorerie provenant du bénéfice et de l'amélioration des éléments hors trésorerie du fonds de roulement.

### Activités d'investissement

Le tableau qui suit présente le détail des activités d'investissement de la Société pour le trimestre clos le 3 août 2019 comparativement au trimestre clos le 4 août 2018.

(en millions de dollars)	Périodes de 13 semaines closes les		Variation en \$
	3 août 2019	4 août 2018	
Acquisitions d'immobilisations corporelles, d'immeubles de placement et d'immobilisations incorporelles	(91,4) \$	(47,6) \$	(43,8) \$
Produit de la sortie d'actifs	40,2	18,4	21,8
Prêts et autres créances	2,9	(0,3)	3,2
Autres actifs et autres passifs non courants	5,9	4,2	1,7
Acquisitions d'entreprises	(3,0)	(19,8)	16,8
Paiements reçus pour les contrats de sous-location qui sont des contrats de location-financement	18,6	-	18,6
Intérêts reçus	2,0	1,7	0,3
Sorties de trésorerie liées aux activités d'investissement	(24,8) \$	(43,4) \$	18,6 \$

Les sorties de trésorerie liées aux activités d'investissement ont diminué pour le premier trimestre, en raison essentiellement de l'augmentation du produit de la cession d'actifs, de la diminution des acquisitions d'entreprises attribuable à l'acquisition de Kim Phat à l'exercice précédent, ainsi que du reclassement des paiements de loyer reçus pour des contrats de sous-location qui sont des contrats de location-financement, conformément à IFRS 16, tel qu'il est indiqué ci-dessus. Ces incidences ont été contrebalancées en partie par l'augmentation des dépenses d'investissement.

La Société a investi 91,4 M\$ en dépenses d'investissement au premier trimestre de l'exercice 2020, qui ont notamment été affectées aux rénovations, à la construction de nouveaux magasins, à la construction d'un centre de traitement des commandes clients passées en ligne et à l'expansion de la bannière FreshCo dans l'Ouest canadien. La Société prévoit affecter environ 600,0 M\$ à ses activités d'exploitation au cours de l'exercice 2020; ce chiffre inclut des dépenses d'environ 70,0 M\$ relatives à l'expansion du réseau de magasins Farm Boy en Ontario.

Le tableau qui suit présente le détail des investissements effectués par Sobeys dans son réseau de magasins au cours du premier trimestre de l'exercice 2020 comparativement au premier trimestre de l'exercice 2019.

Nombre de magasins	Périodes de 13 semaines closes les	
	3 août 2019	4 août 2018
Ouvertures/relocalisations/acquisitions	6	10
Agrandissements	-	1
Changements de bannière/réaménagements	1	2
Fermetures	6	10
Ouvertures – FreshCo <sup>1)</sup>	4	-
Fermetures – magasins convertis ou en attente d'une conversion en magasins FreshCo <sup>1)</sup>	11	-

1) *Concerne spécifiquement les magasins convertis en magasins FreshCo dans l'Ouest canadien.*

Le tableau qui suit indique la variation de la superficie en pieds carrés de Sobeys pour les périodes de 13 et de 52 semaines closes le 3 août 2019 :

Superficie (en milliers de pieds carrés)	Période de	Période de
	13 semaines close le 3 août 2019	52 semaines close le 3 août 2019
Ouvertures	14	286
Relocalisations	-	87
Fermetures	(24)	(197)
Variation nette compte non tenu de l'incidence de l'acquisition de Farm Boy et de l'expansion de FreshCo	(10)	176
Ouvertures – FreshCo <sup>1)</sup>	1	(32)
Ouvertures – Farm Boy	-	43
Acquisitions – Farm Boy	-	413
<b>Variation nette</b>	<b>(9)</b>	<b>600</b>

1) *Concerne spécifiquement les magasins convertis en magasins FreshCo dans l'Ouest canadien, compte tenu des fermetures des magasins Safeway.*

Au 3 août 2019, Sobeys occupait une superficie totale de 39,9 millions de pieds carrés, en hausse de 1,5 % par rapport à 39,3 millions de pieds carrés au 4 août 2018. Compte non tenu de l'incidence de Farm Boy, la superficie nette en pieds carrés des magasins a augmenté de 0,3 %.

## Activités de financement

Les sorties de trésorerie liées aux activités de financement pour le trimestre ont augmenté en raison du reclassement des paiements d'obligations locatives conformément à IFRS 16, tel qu'il est décrit ci-dessus, et du rachat d'actions de catégorie A sans droit de vote.

## Flux de trésorerie disponibles

La direction utilise les flux de trésorerie disponibles pour évaluer le montant de trésorerie disponible pour le remboursement de la dette, le paiement de dividendes et les autres activités d'investissement et de financement. La définition des flux de trésorerie disponibles a été modifiée au premier trimestre de 2020 dans le but de normaliser l'incidence d'IFRS 16. La définition a été modifiée pour tenir compte de l'incidence des paiements de loyer nets en trésorerie.

(en millions de dollars)	Périodes de 13 semaines closes les		Variation en \$
	3 août 2019	4 août 2018	
Entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation	405,3 \$	156,7 \$	248,6 \$
Ajouter : produit de la sortie d'immobilisations corporelles et d'immeubles de placement	40,2	18,4	21,8
Déduire : paiements d'obligations locatives, déduction faite des paiements de loyer reçus pour les contrats de sous-location qui sont des contrats de location-financement	(129,9)	-	(129,9)
Déduire : acquisitions d'immobilisations corporelles, d'immeubles de placement et d'immobilisations incorporelles	(91,4)	(47,6)	(43,8)
<b>Flux de trésorerie disponibles<sup>1)</sup></b>	<b>224,2 \$</b>	<b>127,5 \$</b>	<b>96,7 \$</b>

1) Voir la rubrique « Mesures et données financières non conformes aux PCGR » du présent rapport de gestion.

Les flux de trésorerie disponibles du trimestre clos le 3 août 2019 ont augmenté, en raison principalement de l'accroissement des entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation, contrebalancé par la hausse des dépenses d'investissement.

## Obligations au titre des avantages sociaux futurs

Au cours du premier trimestre clos le 3 août 2019, la Société a versé des cotisations de 5,0 M\$ (3,0 M\$ à l'exercice 2019) à ses régimes de retraite enregistrés à prestations définies. La Société prévoit verser des cotisations d'environ 12,1 M\$ à ces régimes au cours de l'exercice 2020.

## SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

### Principales mesures de la situation financière

(en millions de dollars, sauf les montants par action et les ratios)	3 août 2019 <sup>1)2)</sup>	3 août 2019		
		Incidence d'IFRS 16	4 mai 2019 <sup>1)</sup>	4 août 2018
Capitaux propres, déduction faite des participations ne donnant pas le contrôle	3 623,2 \$	(432,9) \$	4 003,3 \$	3 776,4 \$
Valeur comptable par action ordinaire <sup>3)</sup>	13,33 \$	(1,59) \$	14,72 \$	13,89 \$
Dette à long terme, y compris la tranche échéant à moins d'un an	1 976,9 \$	(29,1) \$	2 020,9 \$	1 645,4 \$
Obligations locatives à long terme, y compris la tranche échéant à moins d'un an	4 944,4 \$	4 944,4 \$	- \$	- \$
Ratio de la dette consolidée nette sur le capital total net <sup>3)</sup>	63,2 %	38,8 %	26,8 %	20,4 %
Ratio de la dette consolidée sur le BAIIA ajusté <sup>3)4)</sup>	5,5 x	3,7 x	1,9 x	1,6 x
Ratio du BAIIA ajusté sur la charge d'intérêts <sup>3)5)</sup>	9,2 x	(3,4) x	12,4 x	11,0 x
BAIIA ajusté pour les quatre derniers trimestres	1 257,5 \$	129,0 \$	1 076,2 \$	1 014,6 \$
Charge d'intérêts pour les quatre derniers trimestres	137,0 \$	47,1 \$	86,5 \$	92,3 \$
Ratio des actifs courants sur les passifs courants <sup>6)</sup>	0,9 x		1,0 x	0,9 x
Total de l'actif <sup>6)</sup>	13 958,4 \$		9 602,4 \$	8 746,2 \$
Total des passifs financiers non courants <sup>6)</sup>	7 124,1 \$		2 838,1 \$	1 880,8 \$

1) Les principales mesures de la situation financière tiennent compte de l'acquisition de Farm Boy.

2) Les principales mesures de la situation financière sont touchées par la mise en œuvre d'IFRS 16.

3) Voir la rubrique « Mesures et données financières non conformes aux PCGR » du présent rapport de gestion.

4) Le calcul repose sur le BAIIA ajusté pour les quatre derniers trimestres.

5) Le calcul repose sur le BAIIA ajusté et la charge d'intérêts pour les quatre derniers trimestres.

6) Voir la rubrique « Normes et méthodes comptables » du présent rapport de gestion pour le premier trimestre clos le 3 août 2019 pour connaître l'incidence d'IFRS 16 sur les données des actifs et des passifs du trimestre.

Au cours du premier trimestre clos le 3 août 2019, Dominion Bond Rating Service (« DBRS ») a rehaussé la notation de Sobeys, la faisant passer de BB (élevée), tendance positive, à BBB (faible), tendance stable, et Standard & Poor's (« S&P ») a confirmé la notation de BB+ de Sobeys et a fait passer la perspective de stable à positive.

Agence de notation	Notation de crédit (notation de l'émetteur)	Tendance/Perspective
DBRS	BBB (faible)	Stable
S&P	BB+	Positive

Le 2 juin 2017, Sobeys a contracté une facilité de crédit de premier rang non renouvelable et non garantie de 500,0 M\$. La facilité est assortie d'un taux d'intérêt variable lié aux taux des acceptations bancaires ou au taux préférentiel au Canada. Au 8 août 2018, l'intégralité de la facilité de crédit avait été utilisée pour rembourser la dette à long terme.

Le 5 décembre 2018, Sobeys a contracté une facilité de crédit de premier rang non renouvelable et non garantie de 400,0 M\$. La facilité est assortie d'un taux d'intérêt variable lié aux taux des acceptations bancaires ou au taux préférentiel au Canada. La facilité de crédit a été utilisée en entier le 10 décembre 2018, le produit ayant servi à financer en partie l'acquisition de Farm Boy.

La Société est d'avis que ses fonds en caisse et ses équivalents de trésorerie, ses facilités de crédit bancaire disponibles et ses entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation lui permettront de financer les dépenses d'investissement futures, les cotisations au régime de retraite, le fonds de roulement, les obligations courantes découlant de sa dette consolidée et les besoins courants de l'entreprise. La Société est également d'avis qu'elle dispose des liquidités nécessaires pour remplir ces exigences et pour satisfaire à d'autres obligations financières à court et à long terme. La Société atténue le risque de liquidité potentiel en s'assurant de diversifier ses sources de fonds selon l'échéance et la source du crédit.

## Capitaux propres

Au 3 août 2019, le capital-actions de la Société s'établissait comme suit :

Actions autorisées	Nombre d'actions		
	3 août 2019	4 août 2018	
Actions privilégiées de 2002, valeur nominale de 25 \$ chacune, à émettre en séries	991 980 000	991 980 000	
Actions de catégorie A sans droit de vote, sans valeur nominale	767 558 549	768 105 849	
Actions ordinaires de catégorie B avec droit de vote, sans valeur nominale	122 400 000	122 400 000	
<b>Actions émises et en circulation (en millions de dollars)</b>	<b>Nombre d'actions</b>	<b>3 août 2019</b>	<b>4 août 2018</b>
Actions de catégorie A sans droit de vote	173 271 822	2 036,0 \$	2 039,9 \$
Actions ordinaires de catégorie B	98 138 079	7,3	7,3
Actions détenues en fiducie	(211 568)	(4,1)	(5,2)
<b>Total</b>		<b>2 039,2 \$</b>	<b>2 042,0 \$</b>

Le tableau qui suit présente le capital-actions de la Société au 3 août 2019, par rapport à l'exercice précédent :

(nombre d'actions)	Périodes de 13 semaines closes les	
	3 août 2019	4 août 2018
<b>Actions de catégorie A sans droit de vote</b>		
Émises et en circulation à l'ouverture	173 661 495	173 547 591
Émises au cours de la période	157 627	88 002
Rachetées aux fins d'annulation	(547 300)	-
Émises et en circulation à la clôture	173 271 822	173 635 593
Actions détenues en fiducie à l'ouverture	(271 968)	(308 504)
Émises aux fins du règlement futur des régimes réglés en instruments de capitaux propres	60 876	39 640
Achetées aux fins du règlement futur des régimes réglés en instruments de capitaux propres	(476)	(1 479)
Actions détenues en fiducie à la clôture	(211 568)	(270 343)
Émises et en circulation, déduction faite des actions détenues en fiducie, à la clôture	173 060 254	173 365 250
<b>Actions ordinaires de catégorie B</b>		
Émises et en circulation à l'ouverture et à la clôture de la période	98 138 079	98 138 079

Au cours du premier trimestre de l'exercice 2020, la Société a payé des dividendes sur les actions ordinaires d'un montant de 32,6 M\$ (29,9 M\$ en 2019) à ses détenteurs d'actions, ce qui représente un montant de 0,12 \$ par action pour les actionnaires ordinaires (0,11 \$ par action en 2019).

Au 10 septembre 2019, la Société comptait 173 307 509 actions de catégorie A sans droit de vote et 98 138 079 actions ordinaires de catégorie B en circulation. Des options visant l'acquisition de 5 231 655 actions de catégorie A sans droit de vote étaient en cours au 3 août 2019 (4 689 376 au 4 août 2018). Au 10 septembre 2019, 5 104 149 options visant l'acquisition d'actions de catégorie A sans droit de vote étaient en cours (4 678 563 au 11 septembre 2018).

### **Offre publique de rachat dans le cours normal des activités**

Au premier trimestre de l'exercice 2020, la Société a annoncé la mise en place d'une offre publique de rachat dans le cours normal des activités avec prise d'effet le 2 juillet 2019 en vigueur pour une durée d'un an. L'offre publique de rachat dans le cours normal des activités permet le rachat aux fins d'annulation d'un maximum de 3,5 millions d'actions de catégorie A sans droit de vote (les « actions de catégorie A »). Au premier trimestre de l'exercice 2020, la Société a racheté 547 300 actions de catégorie A au prix moyen de 34,62 \$, pour une contrepartie totale de 18,9 M\$. La Société a l'intention de racheter jusqu'à 100,0 M\$ d'actions de catégorie A aux termes de cette offre publique de rachat dans le cours normal des activités.

### **Programme de rachat automatique d'actions**

Empire a également annoncé son intention de mettre en place un programme de rachat automatique d'actions par l'intermédiaire de son courtier désigné afin de faciliter le rachat des actions de catégorie A d'Empire aux termes de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités annoncée précédemment.

Aux termes du programme de rachat automatique d'actions, le courtier désigné d'Empire est autorisé à acheter des actions de catégorie A à des moments où Empire ne serait pas autorisée à le faire en raison de ses périodes internes d'interdiction des opérations ou des restrictions réglementaires applicables. Les rachats effectués aux termes du programme de rachat automatique d'actions seront faits par le courtier désigné de la Société selon les paramètres de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités prescrits par la TSX, les lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables et les directives données par Empire avant le début de toute période d'interdiction, lesquelles directives sont consignées par écrit dans une entente conclue entre la Société et son courtier désigné. Le programme de rachat automatique d'actions débutera le 16 septembre 2019 et prendra fin lorsque i) la limite d'achat aux termes de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités aura été atteinte, ii) l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités viendra à échéance ou iii) la Société mettra fin au programme de rachat automatique d'actions conformément à ses modalités, selon la première de ces éventualités. Le programme de rachat automatique d'actions sera mis en place conformément aux exigences des lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables et sera assujéti à l'approbation des organismes de réglementation.



## NORMES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités ont été dressés selon les mêmes méthodes comptables que celles qui sont présentées dans les états financiers consolidés annuels de la Société pour l'exercice clos le 4 mai 2019, sauf en ce qui concerne les méthodes suivantes :

### Modifications de normes comptables adoptées au cours de l'exercice 2020

#### *i) Contrats de location*

Avec prise d'effet le 5 mai 2019, la Société a adopté IFRS 16, qui remplace IAS 17 *Contrats de location* (« IAS 17 ») et les interprétations connexes.

IFRS 16 instaure un modèle de comptabilisation et d'évaluation à l'état de la situation financière, qui élimine la distinction entre les contrats de location simple et les contrats de location-financement pour les preneurs à bail, sauf pour les contrats de location à court terme et les contrats dont le bien sous-jacent est de faible valeur. Les bailleurs continuent toutefois de classer les contrats de location selon cette distinction. L'adoption d'IFRS 16 a donné lieu à la comptabilisation d'actifs au titre des droits d'utilisation et d'obligations locatives à l'égard de tous les contrats pour lesquels la Société est un preneur. La Société a adopté IFRS 16 selon une approche rétrospective modifiée, et l'incidence cumulative de l'application initiale de la nouvelle norme a été comptabilisée dans les résultats non distribués, le 5 mai 2019. Les chiffres des périodes comparatives n'ont pas été retraités. La mise en œuvre d'IFRS 16 n'a eu aucune incidence sur le résultat par action du trimestre. La Société a comptabilisé des différences temporaires imposables et déductibles attribuables à la transition à IFRS 16. Ainsi, la Société a inscrit un actif d'impôt différé, montant net, découlant des soldes qui ont été comptabilisés à la transition, le 5 mai 2019, et qui font partie des effets de la transition mentionnés à la note 16 des états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités.

La Société s'est prévaluée des mesures de simplification ci-dessous permises par IFRS 16 :

- appliquer un taux d'actualisation unique à un portefeuille de contrats de location présentant des caractéristiques similaires;
- s'appuyer sur une évaluation déjà faite pour déterminer si un contrat de location est déficitaire;
- comptabiliser les contrats de location dont l'échéance se situe dans les 12 mois suivant la date d'application initiale comme des contrats de location à court terme;
- exclure les coûts directs initiaux de l'évaluation des actifs au titre des droits d'utilisation;
- utiliser des connaissances acquises a posteriori (par exemple pour déterminer la durée d'un contrat de location qui contient des options de prorogation ou de résiliation).

L'incidence de l'adoption d'IFRS 16 est détaillée à la note 16 des états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités de la Société.

Par suite de l'adoption d'IFRS 16, la Société a modifié comme suit ses méthodes comptables relatives aux contrats de location :

#### *La Société en tant que preneur*

*La Société comptabilise des actifs au titre des droits d'utilisation et des obligations locatives correspondantes à la date de début. La date de début correspond à la date à laquelle le bailleur met l'actif à la disposition de la Société. Les paiements de loyer au titre de contrats de location à court terme ou les paiements variables qui ne relèvent pas d'un indice ou d'un taux sont comptabilisés dans les frais de vente et charges administratives.*

*Les obligations locatives reflètent la valeur actualisée des paiements de loyer fixes et des paiements de loyer variables qui sont fondés sur un indice ou un taux, ou qui sont soumis aux tarifs de renouvellement à la juste valeur de marché que le preneur s'attend à payer sur la durée du contrat de location. La durée du contrat de location reflète la période au cours de laquelle il est raisonnablement certain que des paiements de loyer seront effectués, y compris les options de renouvellement que la Société a la certitude raisonnable d'exercer. S'il y a lieu, les obligations locatives comprendront le prix d'exercice de l'option d'achat si la Société a la certitude raisonnable d'exercer cette option, les pénalités relatives à la résiliation si la durée du contrat de location comprend aussi l'option de résiliation et les montants qui doivent être payés au titre de la garantie de valeur résiduelle. Après l'évaluation initiale, la Société évalue les obligations locatives au coût amorti. Les obligations locatives sont réévaluées lorsque le contrat de location est modifié. Les paiements de loyer sont actualisés au taux d'intérêt implicite du contrat de location, ou si ce taux ne peut être déterminé,*

au taux d'emprunt marginal du preneur à la date de passation du contrat. La charge d'intérêts est comptabilisée dans les charges financières, montant net.

Les actifs au titre des droits d'utilisation sont évalués à la valeur initiale des obligations locatives, majorée des coûts directs initiaux, des paiements de loyer versés à la date de début ou avant, et diminuée des avantages incitatifs à la location reçus et des coûts de remise en état. Après l'évaluation initiale, la Société applique le modèle du coût aux actifs au titre des droits d'utilisation. Les actifs au titre des droits d'utilisation sont évalués au coût, diminués de l'amortissement cumulé, des pertes de valeur cumulées et des réévaluations des obligations locatives. Les actifs sont amortis selon le mode linéaire sur la durée d'utilité de l'actif ou du contrat de location, selon la plus courte des deux. L'amortissement commence à la date de début du contrat de location.

#### La Société en tant que bailleur

Un contrat de location est classé comme contrat de location-financement s'il transfère au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété. Tous les autres contrats de location sont classés comme contrats de location simple. En ce qui a trait aux contrats de sous-location, pour lesquels la Société agit en tant que bailleur intermédiaire, la Société évalue le classement par rapport aux actifs au titre des droits d'utilisation issus du contrat de location principal.

Dans le cas des contrats de sous-location qui sont des contrats de location-financement, la Société décomptabilise les actifs au titre des droits d'utilisation correspondants et inscrit un investissement net dans les contrats de sous-location qui sont des contrats de location-financement, et les produits d'intérêts connexes sont comptabilisés dans les charges financières, montant net.

Les revenus locatifs tirés des contrats de location simple sont comptabilisés selon le mode linéaire sur la durée du contrat de location connexe.

#### Opérations de cession-bail

Une opération de cession-bail est une transaction de vente d'un actif pour le reprendre à bail. Une opération de cession-bail est comptabilisée en tant que vente lorsque le contrôle de l'actif est transféré à l'acheteur. La Société évaluera les actifs au titre des droits d'utilisation découlant de la reprise à bail proportionnellement à la valeur comptable antérieure de l'actif dont la Société conserve le droit d'utilisation. Tout profit ou toute perte sur une opération de cession-bail résultant du transfert de droits à l'actif à l'acheteur-bailleur est comptabilisé immédiatement.

Le tableau qui suit résume les ajustements apportés aux soldes d'ouverture par suite de l'application initiale d'IFRS 16 :

	(en millions de dollars)
Augmentation (diminution) de l'actif :	
Charges payées d'avance	(43,4) \$
Partie courante des prêts et autres créances	53,6
Partie non courante des prêts et autres créances	519,0
Autres actifs	(7,3)
Immobilisations corporelles	(22,3)
Actifs au titre des droits d'utilisation	3 800,7
Immobilisations incorporelles	(126,7)
Actif d'impôt différé	127,3
<b>Total de l'actif</b>	<b>4 300,9 \$</b>
(Augmentation) diminution du passif et des capitaux propres :	
Provisions courantes	7,4 \$
Tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an	6,5
Tranche des obligations locatives échéant à moins d'un an	(424,4)
Provisions à long terme	23,7
Dette à long terme	22,6
Obligations locatives à long terme	(4 569,6)
Autres passifs à long terme	164,4
Passifs d'impôt différé	36,5
Résultats non distribués	432,0
<b>Total du passif et des capitaux propres</b>	<b>(4 300,9) \$</b>

La Société a appliqué son taux d'emprunt marginal au 5 mai 2019 afin d'évaluer les obligations locatives. Le taux d'emprunt marginal moyen pondéré est de 4,3 %. La durée de vie résiduelle moyenne pondérée des contrats de location au 5 mai 2019 était de 13 ans.

Le rapprochement suivant porte sur les obligations locatives comptabilisées au 5 mai 2019 et les engagements découlant de contrats de location simple selon IAS 17 au 4 mai 2019, actualisés au taux d'emprunt marginal moyen pondéré à la date de l'application initiale :

	(en millions de dollars)
Engagements découlant de contrats de location simple au 4 mai 2019	5 837,8 \$
Paiements de loyer précédents, déduction faite des provisions comptabilisées au titre des contrats déficitaires	31,1
Passifs au titre des contrats de location-financement comptabilisés par le passé	29,1
Ajustements découlant de changements des hypothèses sur la durée du contrat de location pour les immeubles assortis de baux historiquement conclus à des taux hors marché, montant net	237,2
Ajustements découlant de changements des hypothèses sur la durée des contrats de location	253,4
Incidence de l'actualisation au taux d'emprunt marginal du preneur	(1 394,6)
<b>Obligations locatives comptabilisées au 5 mai 2019</b>	<b>4 994,0 \$</b>

Au cours du trimestre clos le 3 août 2019, les variations des actifs au titre des droits d'utilisation s'établissaient comme suit :

	(en millions de dollars)
Solde d'ouverture au 5 mai 2019	3 800,7 \$
Entrées	42,4
Amortissement	(86,2)
<b>Solde de clôture au 3 août 2019</b>	<b>3 756,9 \$</b>

Les charges financières nettes comprennent des charges financières de 53,2 M\$ liées aux obligations locatives et des produits financiers de 6,1 M\$ liés aux contrats de sous-location qui sont des contrats de location-financement.

Au cours du premier trimestre de l'exercice 2020, la Société a mené à terme deux opérations de cession-bail, ce qui a donné lieu à un ajustement des actifs au titre des droits d'utilisation de 2,9 M\$.

D'après les estimations actuelles et l'information dont elle dispose, la Société s'attend toujours à ce que l'adoption d'IFRS 16 n'ait pas d'incidence significative sur le résultat net et le résultat par action de l'exercice 2020.

Le tableau qui suit présente l'incidence de l'adoption d'IFRS 16 au premier trimestre de l'exercice 2020 :

(en millions de dollars) augmentation/(diminution)	Incidence d'IFRS 16	Description
Autres produits – ajustement des opérations de cession-bail	(2,9) \$	Ajustement calculé du solde des actifs au titre des droits d'utilisation conservés par la Société
Frais d'occupation, montant net	131,9	Charge locative supprimée et comptabilisée en tant que charge d'amortissement et charges financières, montant net
Amortissement	(85,4)	Amortissement des actifs au titre des droits d'utilisation
Amortissement des immobilisations incorporelles	1,5	Partie du solde des droits d'utilisation relative aux immobilisations incorporelles liées aux contrats de location conclus à des taux hors marché
Charges financières, montant net	(46,3)	Charges financières liées aux contrats de location, déduction faite des produits financiers
Bénéfice avant impôt sur le résultat	(1,2)	Incidence nette avant impôt d'IFRS 16
Bénéfice avant impôt sur le résultat, compte non tenu de l'incidence des opérations de cession-bail	1,7 \$	Incidence nette avant impôt d'IFRS 16, compte non tenu de l'incidence des opérations de cession-bail

## *ii) Incertitude relative aux traitements fiscaux*

Avec prise d'effet au trimestre clos le 3 août 2019, la Société a adopté IFRIC 23 *Incertitude relative aux traitements fiscaux* afin de clarifier la façon d'appliquer les exigences en matière de comptabilisation et d'évaluation d'IAS 12 *Impôts sur le résultat* lorsqu'il existe une incertitude relative aux traitements fiscaux. Ces modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019. Cette adoption n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités de la Société.

### **Estimations comptables critiques**

Les estimations comptables critiques utilisées par la direction de la Société sont analysées en détail dans le rapport de gestion annuel de l'exercice 2019.

### **Contrôle interne à l'égard de l'information financière**

La direction de la Société, qui comprend le président et chef de la direction et le chef de la direction financière, a la responsabilité d'établir et de maintenir un contrôle interne à l'égard de l'information financière (« CIIF »), au sens du Règlement 52-109, « Attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs ». Le cadre de contrôle utilisé par la direction pour concevoir et évaluer l'efficacité du CIIF est l'*Internal Control Integrated Framework* (2013) publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission.

Il n'a été apporté aucune modification au CIIF de la Société pour la période ouverte le 5 mai 2019 et close le 3 août 2019 qui ait eu une incidence importante ou serait susceptible d'avoir une incidence importante sur le CIIF de la Société.

### **TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES**

La Société conclut des transactions entre parties liées avec le FPI Crombie, y compris des contrats de location et de gestion immobilière qui sont toujours en cours. Au cours du trimestre, il n'y a pas eu de modification importante des obligations contractuelles particulières liant la Société et le FPI Crombie autre que ce qui est décrit ci-dessous. La Société détient une participation de 41,5 % dans le FPI Crombie et comptabilise sa participation selon la méthode de la mise en équivalence.

Au cours du trimestre clos le 3 août 2019, Sobeys, par l'intermédiaire d'une filiale en propriété exclusive, a vendu 50 % d'un immeuble au FPI Crombie pour une contrepartie en trésorerie de 9,5 M\$, cette vente a donné lieu à un profit avant impôt de 1,5 M\$.

### **ÉVENTUALITÉS**

La Société est exposée à des requêtes et à des litiges divers dans le cours normal de ses activités commerciales. La direction de la Société ne considère pas que ces litiges représentent un risque important.

Dans le cours normal des activités, la Société fait régulièrement l'objet d'audits menés par les administrations fiscales. Bien que la Société estime que ses déclarations fiscales sont appropriées et justifiables, certains éléments peuvent, de temps à autre, faire l'objet d'une révision et d'une contestation par les administrations fiscales.

### **GESTION DU RISQUE**

Les risques et incertitudes liés aux facteurs économiques et au secteur d'activité ainsi que la stratégie de la Société en matière de gestion du risque font l'objet d'une analyse détaillée dans le rapport de gestion annuel de l'exercice 2019.

## DÉSIGNATION DES DIVIDENDES DÉTERMINÉS

Les « dividendes déterminés » bénéficient d'un traitement fiscal avantageux. Pour être considérés comme des dividendes déterminés, les dividendes doivent avoir été désignés comme tels à la date du versement.

Afin de se conformer à la prise de position de l'ARC, Empire a indiqué de façon appropriée sur son site Web que les dividendes versés par Empire sont des dividendes déterminés, à moins d'indication contraire.

## MESURES ET DONNÉES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX PCGR

Certaines mesures et données mentionnées dans le présent rapport de gestion n'ont pas de définition normalisée selon les principes comptables généralement reconnus (« PCGR »). Elles peuvent donc ne pas se prêter à une comparaison avec les mesures et données nommées de la même façon et présentées par d'autres sociétés ouvertes. La direction est d'avis que certaines de ces mesures et données, y compris le profit brut et le BAIIA, sont des indicateurs importants de la capacité de la Société à générer des liquidités au moyen de ses flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation afin de financer ses besoins futurs en matière de fonds de roulement, le service de sa dette et ses dépenses d'investissement futures, et utilise ces mesures à ces fins.

De plus, afin de fournir aux investisseurs et aux analystes des paramètres de performance plus comparables d'un exercice à l'autre, la direction ajuste certaines mesures et données, notamment le BAIIA et le bénéfice net. Ces ajustements peuvent avoir une incidence sur l'analyse des tendances en matière de performance ainsi que sur la comparabilité des principaux résultats financiers de la Société. En excluant ces éléments, la direction ne sous-entend pas qu'il s'agit d'éléments non récurrents.

### Mesures financières

Les mesures et données financières non conformes aux PCGR ont pour objet d'apporter de l'information supplémentaire utile aux investisseurs et aux analystes. Les mesures financières non conformes aux PCGR ne devraient pas être prises en compte isolément ou comme substitut aux autres mesures liées à la performance calculées selon les PCGR. Les mesures non conformes aux PCGR utilisées par la Société figurant dans le présent rapport de gestion sont définies comme suit :

- Le profit brut s'entend des ventes moins le coût des ventes.
- Le bénéfice d'exploitation ajusté s'entend du bénéfice d'exploitation compte non tenu de certains éléments afin de faciliter l'analyse des tendances de la performance. Ces ajustements se traduisent par une représentation économique plus comparable. Le bénéfice d'exploitation ajusté est rapproché du bénéfice d'exploitation dans les paragraphes respectifs de la rubrique « Sommaire des résultats du premier trimestre ». Le bénéfice d'exploitation ajusté du secteur de la vente au détail de produits alimentaires est rapproché du bénéfice d'exploitation à la rubrique « Rapprochements liés au secteur des produits alimentaires » du présent rapport de gestion.
- Le bénéfice avant les intérêts, l'impôt sur le résultat et l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles (« BAIIA ») s'entend du calcul du bénéfice net, avant les charges financières (déduction faite des produits financiers), la charge d'impôt sur le résultat et l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles.

Le tableau qui suit présente le rapprochement du bénéfice net et du BAIIA :

(en millions de dollars)	Périodes de 13 semaines closes les	
	3 août 2019	4 août 2018
Bénéfice net	142,8 \$	110,1 \$
Charge d'impôt sur le résultat	51,6	41,5
Charges financières, montant net	71,7	23,1
Bénéfice d'exploitation	266,1	174,7
Amortissement des immobilisations corporelles	174,7	82,7
Amortissement des immobilisations incorporelles	19,2	21,3
BAIIA	460,0 \$	278,7 \$

- Le BAIIA ajusté s'entend du BAIIA compte non tenu de certains éléments afin de faciliter l'analyse des tendances de la performance.
- La charge d'intérêts s'entend de la charge d'intérêts sur les passifs financiers évalués au coût amorti et de la charge d'intérêts sur les obligations locatives. La direction est d'avis que la charge d'intérêts donne une mesure fidèle de la charge au titre du service de la dette de la Société, compte non tenu des produits financiers correspondants.

Le tableau qui suit présente le rapprochement des charges financières, déduction faite de la charge d'intérêts :

(en millions de dollars)	Périodes de 13 semaines closes les	
	3 août 2019	4 août 2018
Charges financières, montant net	71,7 \$	23,1 \$
Plus : produits financiers, compte non tenu des produits d'intérêts sur les créances au titre des contrats de location	3,1	2,9
Moins : charges financières liées aux régimes de retraite, montant net	(2,2)	(3,0)
Moins : charge de désactualisation liée aux provisions	(1,0)	(1,9)
<b>Charge d'intérêts</b>	<b>71,6 \$</b>	<b>21,1 \$</b>

- Le bénéfice net ajusté s'entend du bénéfice net, déduction faite des participations ne donnant pas le contrôle, compte non tenu de certains éléments afin de faciliter l'analyse des tendances de la performance et des résultats financiers. Ces ajustements se traduisent par une représentation économique plus comparable des activités commerciales sous-jacentes. Le bénéfice net ajusté fait l'objet d'un rapprochement avec le bénéfice net dans les paragraphes respectifs de la rubrique « Sommaire des résultats du premier trimestre ». Le bénéfice net ajusté du secteur de la vente au détail de produits alimentaires est rapproché du bénéfice net à la rubrique « Rapprochements liés au secteur des produits alimentaires » du présent rapport de gestion.
- Le RPA ajusté (après dilution) s'entend du bénéfice net ajusté, divisé par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation, après dilution.
- Les flux de trésorerie disponibles sont calculés comme les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, majorés du produit de la sortie d'immobilisations corporelles et d'immeubles de placement, diminués des acquisitions d'immobilisations corporelles, d'immeubles de placement et d'immobilisations incorporelles. La définition a été modifiée au premier trimestre de l'exercice 2020 pour tenir compte de l'incidence des paiements de loyer nets en trésorerie. La direction utilise les flux de trésorerie disponibles comme mesure pour évaluer le montant de trésorerie disponible pour le remboursement de la dette, le versement de dividendes et d'autres activités de financement et d'investissement. Les flux de trésorerie disponibles sont rapprochés des mesures conformes aux PCGR présentées dans les tableaux consolidés des flux de trésorerie et dans la rubrique intitulée « Flux de trésorerie disponibles » du présent rapport de gestion.
- La dette consolidée s'entend de toute dette portant intérêt, notamment les emprunts bancaires, les acceptations bancaires, la dette à long terme et les obligations locatives à long terme. La direction est d'avis que la dette consolidée représente la mesure la plus pertinente du total des obligations financières de la Société aux termes desquelles elle paie des intérêts.
- La dette consolidée nette s'entend de la dette consolidée, diminuée de la trésorerie et des équivalents de trésorerie. La direction est d'avis que la déduction de la trésorerie et des équivalents de trésorerie de la dette consolidée donne une mesure plus précise des obligations financières nettes de la Société.
- Le capital total s'entend de la dette consolidée et des capitaux propres, déduction faite des participations ne donnant pas le contrôle.
- Le capital total net s'entend du capital total diminué de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

Le tableau qui suit présente le rapprochement de la dette consolidée, de la dette consolidée nette et du capital total net de la Société avec les mesures conformes aux PCGR présentées dans les états de la situation financière au 3 août 2019, au 4 mai 2019 et au 4 août 2018.

(en millions de dollars)	3 août 2019	4 mai 2019	4 août 2018
Tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an	29,5 \$	36,5 \$	527,1 \$
Dette à long terme	1 947,4	1 984,4	1 118,3
Tranche des obligations locatives échéant à moins d'un an	461,6	-	-
Obligations locatives à long terme	4 482,8	-	-
Dette consolidée	6 921,3	2 020,9	1 645,4
Moins : trésorerie et équivalents de trésorerie	(694,7)	(553,3)	(678,4)
Dette consolidée nette	6 226,6	1 467,6	967,0
Total des capitaux propres, déduction faite des participations ne donnant pas le contrôle	3 623,2	4 003,3	3 776,4
Capital total net	9 849,8 \$	5 470,9 \$	4 743,4 \$

### Rapprochements liés au secteur des produits alimentaires

Les tableaux qui suivent font état de l'ajustement de l'apport de Sobeys au bénéfice d'exploitation et au bénéfice net, déduction faite des participations ne donnant pas le contrôle, pour tenir compte de certains éléments qui ne sont pas considérés comme représentatifs de la performance. Ces ajustements se sont traduits par une représentation économique plus comparable.

(en millions de dollars)	Périodes de 13 semaines closes les		Variation en \$
	3 août 2019	4 août 2018	
Bénéfice d'exploitation	254,4 \$	152,4 \$	102,0 \$
Ajustements :			
Amortissement des immobilisations incorporelles liées à l'acquisition de Canada Safeway	4,5	6,3	
	4,5	6,3	(1,8)
Bénéfice d'exploitation ajusté	258,9 \$	158,7 \$	100,2 \$

(en millions de dollars)	Périodes de 13 semaines closes les		Variation en \$
	3 août 2019	4 août 2018	
Bénéfice net	122,2 \$	80,7 \$	41,5 \$
Ajustements (déduction faite de l'impôt) :			
Amortissement des immobilisations incorporelles liées à l'acquisition de Canada Safeway	3,3	4,6	
	3,3	4,6	(1,3)
Bénéfice net ajusté	125,5 \$	85,3 \$	40,2 \$

## Données financières

Les données financières non conformes aux PCGR suivantes visent à fournir de l'information utile aux investisseurs et aux analystes. La direction se sert des données financières pour la prise de décisions, l'information de gestion, l'établissement des budgets et les prévisions. Les mesures qui figurent dans le présent rapport de gestion sont définies comme suit par la Société :

- Les ventes des magasins comparables sont celles des magasins situés aux mêmes emplacements pour les deux périodes de présentation de l'information financière. Pour l'exercice considéré, la croissance des ventes des magasins comparables tient compte de l'acquisition de Farm Boy.
- La marge brute s'entend du profit brut divisé par les ventes. La direction est d'avis que la marge brute est un indicateur important de rentabilité et qu'elle peut aider les gestionnaires, les analystes et les investisseurs à évaluer le contexte concurrentiel et l'environnement promotionnel du secteur dans lequel la Société exerce ses activités. Un pourcentage croissant indique un coût des ventes moins élevé en pourcentage des ventes.
- Le ratio de la dette consolidée nette sur le capital total net s'entend de la dette consolidée nette divisée par le capital total net. La direction est d'avis que le ratio de la dette consolidée nette sur le capital total net constitue une mesure qui permet d'analyser l'évolution de la structure du capital de la Société au fil du temps. Un ratio croissant indiquerait que la Société a recours à un montant accru de dette dans sa structure du capital.
- Le ratio de la dette consolidée sur le BAIIA ajusté s'entend de la dette consolidée divisée par le BAIIA ajusté pour les quatre derniers trimestres. La direction utilise ce ratio pour évaluer partiellement la situation financière de la Société. Un ratio croissant indiquerait un accroissement de la dette de la Société par dollar de BAIIA ajusté généré.
- Le ratio du BAIIA ajusté sur la charge d'intérêts s'entend du BAIIA ajusté pour les quatre derniers trimestres, divisé par la charge d'intérêts pour les quatre derniers trimestres. La direction utilise ce ratio pour évaluer partiellement la couverture de la charge d'intérêts sur ses obligations financières. Un ratio croissant indiquerait que la Société génère un BAIIA ajusté plus élevé par dollar de charge d'intérêts, ce qui se traduirait par une couverture des intérêts plus élevée.
- La valeur comptable par action ordinaire s'entend des capitaux propres, déduction faite des participations ne donnant pas le contrôle, divisés par le total des actions ordinaires en circulation.

Le tableau qui suit présente le calcul de la valeur comptable de l'action ordinaire d'Empire au 3 août 2019, au 4 mai 2019 et au 4 août 2018.

(en millions de dollars, sauf les données par action)	3 août 2019	4 mai 2019	4 août 2018
Capitaux propres, déduction faite des participations ne donnant pas le contrôle	3 623,2 \$	4 003,3 \$	3 776,4 \$
Actions en circulation (de base)	271,8	271,9	271,8
Valeur comptable par action ordinaire	13,33 \$	14,72 \$	13,89 \$

Pour obtenir d'autres informations financières sur Empire, notamment sa notice annuelle, veuillez consulter le site Web de la Société, à [www.empireco.ca](http://www.empireco.ca), ou le site Web de SEDAR pour consulter les dépôts réglementaires canadiens, à [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

Approuvé par le conseil d'administration le 11 septembre 2019  
Stellarton (Nouvelle-Écosse) Canada